

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Construction du tramway 1ère phase - Marché n°02/461 U -
Fabrication et pose de mâts d'éclairage (mâts signalétiques, mâts piétons) et de
mâts porte caméra pour les stations - Avenant n°3 - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les travaux de fabrication et pose de mâts d'éclairage (mâts signalétiques, mâts piétons) et de mâts porte caméra sur les quais des stations du tramway 1^{ère} phase ont été attribués, après appel d'offres ouvert, au groupement EG/CEGELEC/SCLE, par marché n°02/461 U notifié le 29 novembre 2002 pour un montant de 1 378 996,10 € HT.

Par délibération n° 2003/0465 du 11 juillet 2003, vous avez autorisé la passation d'un avenant n°1, notifié le 9 septembre 2003, prenant en compte des adaptations techniques et un recalage des quantités pour un montant de 12 770,10 € HT, soit 0,8% du montant initial du marché, portant son nouveau montant à 1 391 766, 20 € HT (1 664 552, 38 € TTC).

Par délibération n° 2003/0572 du 19 septembre 2003, vous avez acté par l'avenant n°2, notifié le 17 novembre 2003, du transfert des sociétés ELECTRIFICATION GENERALE et SCLE à la société INEO RESEAUX SUD OUEST, le groupement d'entreprises devenant INEO RESEAUX SUD OUEST / CEGELEC.

Aujourd'hui, il convient de prendre en compte la nouvelle date de mise en service de l'extension « Mériadeck / ST Augustin » ayant pour conséquence sur ce marché un ajournement des travaux conformément au cahier des clauses administratives générales travaux et une prolongation du délai d'exécution des prestations de 5 mois.

L'incidence financière est de 916,44 € HT soit 0,99 % d'augmentation par rapport au marché initial portant ainsi son montant à 1 392 682,64 € HT soit 1 665 648,44 € TTC.

En conséquence, il y a lieu de passer un avenant n° 3 au marché n° 02/461 U afin de contractualiser cette prolongation et son incidence financière.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n°3 au marché n° 02/461 U pour un montant de 916,44 € HT portant le nouveau montant du marché à 1 392 682,64 € HT soit 1 665 648,44 € TTC.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2004

M. ALAIN CAZABONNE